



## Filière initiale

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

RNCP : 13711 - code CPF : 249037



**Durée :**  
113 heures en centre



**Positionnement :**  
28/11/2020



**Lieu de la formation :**  
CREPS d'Aix-en-Provence (13)



**Effectifs max :**  
20 stagiaires



**Date limite d'inscription :**  
20/11/2020



**Tarifs et Financement :**

Frais d'inscription	20,00 €
Licence Animateur EPGV	41,50 €
Frais Pédagogiques	15,00 € / heure <sup>(1)</sup>
Aide COREG à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Aide CODEP à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Réservations Groupées	OUI

<sup>(1)</sup> soit 1 620,00 € pour une formation complète sans allègement (après positionnement)

<sup>(2)</sup> Sous certaines conditions

### Descriptif du métier d'animateur :

Le titulaire du CQP ALS propose une activité physique et sportive d'initiation, de découverte, diversifiée et adaptée aux possibilités de tous visant prévention, santé, bien-être, incitation à la pratique et maintien de la forme dans une dimension éducative et ludique en permettant l'expression de chacun dans le respect et l'acceptation d'autrui.

Le CQP ALS option AGEE s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer une fonction d'animation d'encadrement sportif et facilite l'accès aux autres diplômes professionnels. Il constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière "Activités Physiques pour Tous" et "Activités Gymniques de la Force et de la Forme".

L'animateur de Loisir Sportif exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS). Il peut être amené à exercer son activité au sein des :

- accueils de loisirs et séjours de vacances
- bases de loisirs
- centres de vacances
- collectivités territoriales
- comités d'entreprises
- maisons de retraite et EHPAP

Le titulaire du CQP ALS intervient auprès de tout type de public, en cours collectif, quelle que soit l'option choisie. Il assure en autonomie le face à face pédagogique.

Les activités encadrées par le titulaire du CQP ALS relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. De ce fait, toute personne désirant exercer la fonction «d'animateur de Loisir Sportif» doit en faire préalablement la déclaration au Préfet du département dans laquelle elle compte exercer son activité à titre principal. (R212-85 du Code du Sport).

La déclaration est renouvelée tous les 5 ans. Il appartient au Préfet de délivrer une carte professionnelle à tout déclarant, titulaire du certificat de qualification professionnelle d' «Animateur de Loisir Sportif» en application des dispositions de l'article R212-86 du Code du Sport, à l'exclusion des personnes ayant fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures mentionnées aux articles L.212-9 et L.212-13.

La carte professionnelle mentionne les conditions d'exercice pour le titulaire du CQP ALS : « Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités liées à l'option ».

### Public :

- toute personne voulant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

### Pré-requis :

- être âgé de 16 ans minimum ;
- être titulaire du PSC1 (Premiers Secours Civiques niveau 1) ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins d'1 an à la date d'entrée en Positionnement ;
- présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation et/ou une attestation de pratique d'une durée de 140 heures liées à l'option ou bien la possession d'un Brevet Fédéral ;
- avoir un tuteur qualifié pour les périodes d'alternance en structure
- en complément, vous devrez impérativement fournir une "attestation de stagiaire en formation" délivrée à partir du site EAPS : <https://eaps.sports.gouv.fr>



**Durée :**  
113 heures en centre



**Positionnement :**  
28/11/2020



**Lieu de la formation :**  
CREPS d'Aix-en-Provence (13)



**Effectifs max :**  
20 stagiaires



**Date limite d'inscription :**  
20/11/2020



**Tarifs et Financement :**

Frais d'inscription	20,00 €
Licence animateur EPGV	41,50 €
Frais Pédagogiques	15,00 € / heure <sup>(1)</sup>
Aide COREG à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Aide CODEP à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Réservations Groupées	OUI

<sup>(1)</sup> soit 1 620,00 € pour une formation complète sans allègement (après positionnement)

<sup>(2)</sup> Sous certaines conditions



**Restauration et hébergement :**

Externe	OUI
Demi-Pension (déjeuner midi)	12,15 €
Hébergement	NON



**Taux de réussite et de satisfaction :**

N.C	N.C
-----	-----

<sup>(3)</sup> statistiques de la dernière promotion

### Accessibilité :

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

### Objectifs :

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action
- UC2 : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
- UC3 : être capable de mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Option : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE)

- Techniques cardio
- Renforcement musculaire
- Techniques douces
- Activités d'expression

### Contenus pédagogiques :

Participation à la vie de la structure :

- accueillir les publics
- participer au fonctionnement de la structure
- prendre en compte la structure dans son environnement local

Conception d'un projet d'animation :

- prendre en compte le projet de la structure
- prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
- prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
- maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Réalisation d'un projet d'animation :

- réaliser une action d'animation
- maîtriser les outils et techniques de l'activité
- assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

### Moyens techniques et pédagogiques :

- formation centrée sur la pratique en lien avec les compétences métiers de l'animateur/animateur sportive/ve.
- mise en situation d'animation progressive tout au long du processus de formation
- animation de séances et de séquences pédagogiques avec feedbacks
- évaluation formative des compétences et des connaissances via des activités en présentiel (Etude de cas, travaux en sous groupes) et des Quiz
- individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des apprenants

### Outils de formation :

- fiches enfant (3-6 ans)
- carnet d'accompagnement et Carnet de bord de l'animation enfant
- livret pédagogique

### Directeur de formation, formateurs e/ou intervenants :

- Directeur de Formation FFEPGV : Karine LOISY
- Une équipe de Formateurs FFEPGV : Friedel FABRE, Marie-Anne PARMENTIER, Maryline LEMOING
- Intervenants expert métiers

### Modalités de validation :

- feuilles de présence
- fiche d'émargement
- formulaires d'évaluation de la formation
- évaluation formative :
  - quiz / Questionnaires
  - situations interactives (auto-évaluation)
  - mises en situation pédagogique (préparation et animation de séances et de séquences)

### Modalités de certification :

> Pour accéder à la certification :

- avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini dans le Plan Individuel de Formation (PIF)

> Modalités de certification :

- réalisation et soutenance d'un dossier
- préparation, réalisation d'une séance d'animation et entretien



**Durée :**  
113 heures en centre



**Positionnement :**  
28/11/2020



**Lieu de la formation :**  
CREPS d'Aix-en-Provence (13)



**Effectifs max :**  
20 stagiaires



**Date limite d'inscription :**  
20/10/2020



**Tarifs et Financement :**

Frais d'inscription	20,00 €
Licence Animateur EPGV	41,50 €
Frais Pédagogiques	15,00 € / heure <sup>(1)</sup>
Aide COREG à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Aide CODEP à la Formation	OUI <sup>(2)</sup>
Réservations Groupées	OUI

<sup>(1)</sup> soit 1 620,00 € pour une formation complète sans allégement (après positionnement)

<sup>(2)</sup> Sous certaines conditions



**Restauration et hébergement :**

Externe	OUI
Demi-Pension (déjeuner midi)	12,15 €
Hébergement	NON



**Taux de réussite et de satisfaction :**

N.C	N.C
-----	-----

<sup>(3)</sup> statistiques de la dernière promotion

### Diplôme remis :

- Diplôme professionnel délivré par la Branche Sport (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation)

### Points forts :

- diplôme professionnel associant les compétences pédagogiques et techniques de l'animation physique et sportive
- un environnement de travail sur l'ensemble du territoire français (métropole et DOM/TOM)
- une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés nationalement ou experts dans les domaines pédagogiques
- accompagnement par les tuteurs entreprise lors des phases d'alternance en milieu professionnel

### Pour aller plus loin :

- nous vous conseillons de suivre, après cette formation, une spécialisation dans les filières fédérales de la FFEPGV ou une autre certification d'état (BPJEPS) ou de la branche professionnelle sport (CQP)

### Déroulé de la formation :

5 heures de Positionnement (au choix)	105 heures de formation en centre	3 heures de certification en centre et structure
CREPS d'Aix-en-Provence (13) : samedi 28 novembre 2020	Module 1 : du 07 au 09 janvier 2021	Certification UC 1 : mardi 15 juin 2021
	Module 2 : 15 et 16 janvier 2021	Certification UC 2 / UC 3 : du lundi 17 mai au vendredi 18 juin 2021
	Module 3 : du 18 au 20 février 2021	
	Module 4 : 19 et 20 mars 2021	50 heures d'alternance en structure
	Module 5 : du 15 au 17 avril 2021	En structures associatives : du lundi 18 janvier au vendredi 11 juin 2021
	Module 6 : 23 et 24 avril 2021	

## CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) : .....

Docteur en :

Médecine Générale       Médecine du Sport       Autre : .....

Demeurant : .....

.....

certifie que, Mr / Mme / Melle :

.....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à .....

Demeurant : .....

.....

ne présente aucune contre-indication apparente à l'examen ce jour :

**à la pratique sportive, à l'encadrement et à l'animation de loisir sportif**

sans restriction       à l'exception de la (des) discipline(s) : .....

.....

.....

fait à : ..... le : ..... / ..... / .....

Signature et cachet du Médecin

### Informations au Médecin signataire

L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations Sportives doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical » approfondi qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.



## ATTESTATION DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES

L'entrée en formation au Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) nécessite au préalable, la pratique d'une activité physique et sportive d'une durée minimale de 140 heures durant les 3 dernières années, dans une même famille d'activités (AGEE, JSJO, ARPO).

### Le Représentant de l'Association

Nom : .....

Prénom : .....

représentant l'association : .....

en qualité de : .....

atteste que, Mr / Mme / Melle : .....

candidat(e) à la formation CQP ALS a réalisé les activités mentionnées ci-dessous :

Nature de la pratique (activité, cours...)	Nombre d'heures	Période (début et fin)

Signature du représentant  
et cachet de l'association obligatoire

Signature du candidat

**Important** : Le candidat pourra présenter autant d'attestations pour justifier des 140 heures de pratique durant les 3 dernières années !

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TUTEUR

Dans le cadre de la formation au CQP ALS option AGEE, le stagiaire devra observer puis animer avec du public réel dans des structures associatives sportives.

Le tutorat consiste en l'accueil et l'intégration de ce stagiaire par un professionnel<sup>(1)</sup> diplômé de l'animation sportive. Le tuteur doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences professionnelles à l'animation, de l'accompagner dans l'analyse de sa pratique en structures associatives et favoriser les échanges avec l'équipe pédagogique.

### Le Tuteur

Nom : .....

Prénom : .....

Portable : ..... Email : .....

Association<sup>(2)</sup> : .....

Diplôme :

- BP JEPS AGFF ou équivalent     Diplôme STAPS     Brevet Fédéral EPGV  
 BP JEPS APT ou équivalent     CQP ALS AGEE     Autre : .....

accepte d'être le tuteur de Mr / Mme / Melle : .....  
 tout au long de sa formation et de l'accueillir dans les séances et cours que j'anime en tant qu'éducateur sportif

Séances d'animation du tuteur dans l'association (activité, cours...)	Public

Signature du représentant  
et cachet de l'association obligatoire

Signature du tuteur

Signature du candidat

(1) : Le tuteur devra avoir minimum 2 ans d'expérience dans l'animation sportive et au moins 2 types de public dans ses associations (enfant, adulte, senior...)

(2) : Le tuteur devra remplir et faire signer chaque association dans lesquelles il est amené à accueillir le stagiaire durant sa formation

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CANDIDAT

Nom du candidat : .....  
Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Portable : ..... Email : .....  
Association : .....  
Profession : .....

### Positionnement

CREPS d'Aix-en-Provence (13) - samedi 28 novembre 2020

### Financement de la formation

Financement personnel  Financement de l'employeur : .....

### Pièces administratives à joindre avec la fiche d'inscription

- Certificat Médical de moins de 3 mois (Annexe 1)
- Attestation(s) de Pratique d'Activités Physiques (Annexe 2)
- Fiche(s) Tutorat (Annexe 3)
- Copie du PSC 1 (Premiers Secours Civiques Niveau 1)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Chèque de 75,00 € correspondant aux frais de Positionnement (5 heures x 15,00 €)

Signature de l'employeur

Signature du candidat

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations de formation énoncées sur notre site Internet : coregepgvpaca.fr  
Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au Comité Régional EPGV PACA sauf avis contraire de votre part.



**Date limite d'inscription :**  
**20/11/2020**



**Dossier à retourner :**

**COREG EPGV PACA - Micropolis - Belle Aureille - Bât Isatis - 05000 GAP**

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
Siège social du Comité Régional - Europarc Sainte-Victoire - Bât 10 - 13590 MEYREUIL / 04.42.95.02.11 / paca@comite-epgv.fr

Secrétariat de l'Organisme de Formation - Micropolis - Quartier Belle Aureille - Bât Isatis - 05000 GAP / 06 83 20 94 17 / formationpaca@comite-epgv.fr  
Association Loi 1901 n° W841001450 / Siret : 533 671 129 000 21 / N° de déclaration d'activité 93 84 03 28 084